

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 20 Septembre 2022
19 heures 00



GF/EB

N° 002897

Aménagement
Urbain - Opération
Programmée
d'Amélioration de
l'Habitat et
Renouvellement
Urbain 2021-2026 -
Subventions dans le
cadre de l'OPAH-RU

Affiché le :

Le Mardi 20 Septembre 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Sandrine BEAUTRAIS est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°2623 du 8 décembre 2020 la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain avec volet copropriétés pour la période 2021-2026.

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°2679 du 23 mars 2021 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20220920-2897-DE
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

- **Propriétaires bailleurs :**

	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
	COMMUNALES	REGIONALES	
	20 000 €	6 287 €	26 287 €

- **Propriétaires occupants :**

	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
	COMMUNALES	REGIONALES	
	598,65 €	0	598,65 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2623 du 8 décembre 2020 approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain avec volet copropriétés pour la période 2021-2026.

VU la délibération n°2679 du 23 mars 2021 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

VU la délibération n°2866 du 7 juin 2022 approuvant le règlement d'attribution des aides de l'OPAH-RU,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'attribution des aides dans le cadre de l'OPAH-RU,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :

- **Propriétaires bailleurs :**

	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
	COMMUNALES	REGIONALES	
	20 000 €	6 287 €	26 287 €

- **Propriétaires occupants :**

	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
	COMMUNALES	REGIONALES	
	598,65 €	0	598,65 €

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220920-2897-DE
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022

DIT QUE le montant total de ces dépenses de 26 885,65 € est réparti à hauteur de 20 598,65 €

pour la commune d'APT et de 6 287€ pour la région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Véronique ARNAUD-DELOY




Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220920-2897-DE
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20220920-2897-DE
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022